

COMMUNE DE VASSELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03 mars 2023 à 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VASSELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Socioculturel de Vasselay (suite aux travaux à la Mairie et l'accord de la Préfecture du Cher en date du 23 novembre 2022), sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	15	<u>Date de convocation</u> :	27/02/2023
<u>Nombre de conseillers présents</u> :	10	<u>Affichage convocation</u> :	27/02/2023
<u>Nombre de conseillers votants</u> :	14		

Présents : Jean-Luc LEGER, Maire – Emilie BIGRAT, 1^{ère} adjointe – Cyril GRILO, 2^{ème} adjoint – Florence PETITJEAN, 3^{ème} adjointe – Loïc NOBILET – Bertrand FLOURET – Gaëlle FAUCARD – James PETITJEAN – Roselyne CRETIN – Séverine REY.

Absents excusés : Tony DALLOIS ayant donné pouvoir à Emilie BIGRAT – Corinne CHABANNE ayant donné pouvoir à Jean-Luc LEGER – Michel AUDEBERT ayant donné pouvoir à Florence PETITJEAN – David TAUBAN ayant donné pouvoir à Cyril GRILO.

Absente : Nadine EUDE-COULON

M. Cyril GRILO est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 03 mars 2023 ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Procès-Verbal séance du 10 février 2023
- Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres des commissions municipales
- Désignation d'un correspondant Défense
- Election d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Election des Délégués dans les organismes extérieurs :
 - SIVU des Ormeaux - SITS - SDE 18
- Désignation du représentant de la Commune auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires
- Désignation d'un délégué à la sécurité routière
- Désignation d'un délégué au SIVY
- Désignation d'un correspondant Défense
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Désignation des membres des commissions
- Indemnité du Maire et des 3 adjoints
- Convention de mutualisation des frais de transport au complexe sportif Cathy Melain pour l'année scolaire 2021/2022
- Convention relative au service de la fourrière animale pour l'année 2023
- Prix du repas à facturer aux bénéficiaires du service portage repas
- Repas des Aînés 2022
- Questions diverses.

- M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 10 février 2023. Il est adopté à l'unanimité.

- **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres – Délibération n° 2023 04**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Décide de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants.

Liste Membres titulaires : M. Cyril GRILO - Mme Emilie BIGRAT - Mme Florence PETITJEAN

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 13

Sièges à pourvoir : 3

Sont élus : M. Cyril GRILO - Mme Emilie BIGRAT - Mme Florence PETITJEAN

Liste Membres suppléants : M. James PETITJEAN - Mme Séverine REY - M. David TAUBAN

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Sièges à pourvoir : 3

Sont élus : M. James PETITJEAN - Mme Séverine REY - M. David TAUBAN

- **Désignation des membres des commissions municipales – Délibération n° 2023 05**

Le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

M. le Maire propose de reconduire les sept commissions municipales existantes : Finances / Personnel / Travaux / Communication / Environnement / Jumelage - Fêtes et cérémonies - Associations / PLUI.

Le conseil municipal adopte la liste des commissions municipales.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- 1) Finances : Jean-Luc LEGER - Emilie BIGRAT - Cyril GRILO - Florence PETITJEAN - Séverine REY - Loïc NOBILET - Roselyne CRETIN
- 2) Personnel : Jean-Luc LEGER - Emilie BIGRAT - James PETITJEAN - Séverine REY - Roselyne CRETIN - Tony DALLOIS - David TAUBAN
- 3) Travaux : Jean-Luc LEGER - Cyril GRILO - Loïc NOBILET - Tony DALLOIS - David TAUBAN
- 4) Communication : Jean-Luc LEGER - Emilie BIGRAT - Cyril GRILO - Florence PETITJEAN - Nadine EUDE-COULON -- Roselyne CRETIN
- 5) Environnement : Jean-Luc LEGER - Nadine EUDE-COULON - James PETITJEAN - Séverine REY - Tony DALLOIS
- 6) Jumelage - Fêtes et cérémonies - Associations : Jean-Luc LEGER - Emilie BIGRAT - Florence PETITJEAN - Nadine EUDE-COULON - Corinne CHABANNE - Roselyne CRETIN - Tony DALLOIS - David TAUBAN
- 7) PLUI : Jean-Luc LEGER - James PETITJEAN

- **Désignation correspondant Défense**

M. Loïc NOBILET souhaitant rester correspondant Défense, il n'y a pas lieu de désigner un nouveau correspondant.

- **Election d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Mme Florence PETITJEAN ne souhaitant pas démissionner de son poste de déléguée, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle élection.

- **Election des délégués dans les organismes extérieurs**

- **SIVU des Ormeaux – Délibération n° 2023 06**

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Michel AUDEBERT ayant démissionné de son poste de délégué titulaire au SIVU des Ormeaux, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres du SIVU des Ormeaux.

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 1 délégué suppléant,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1) Délégués titulaires

Nombre de bulletins : 14

Ont obtenu :

- M. Jean-Luc LEGER : 14 voix

- M. Cyril GRILO : 14 voix

- Mme Nadine EUDE-COULON : 14 voix

Sont proclamés délégués titulaires : M. Jean-Luc LEGER - M. Cyril GRILO - Mme Nadine EUDE-COULON

1) Délégué suppléant

Nombre de bulletins : 14

A obtenu :

- Mme Florence PETITJEAN : 14 voix

Est proclamée déléguée suppléante : Mme Florence PETITJEAN

- **SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire)**

Mmes Emilie BIGRAT et Florence PETITJEAN ne souhaitant pas démissionner de leur poste, il n'y a pas lieu de procéder à une nouvelle élection.

- **SDE 18 – Délibération n° 2023 07**

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que M. Jean-Claude DELAIR, élu délégué suppléant au SDE 18, ayant démissionné de son poste de conseiller municipal le 11 avril 2022, il convient de procéder à une nouvelle élection d'un délégué suppléant pour le SDE 18.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A obtenu :

- M. Jean-Luc LEGER : 14 voix

Est proclamé délégué suppléant : M. Jean-Luc LEGER

- **Désignation du représentant de la commune auprès de l'Agence Cher Ingénierie des Territoires – Délibération n° 2023 08**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 02 mai 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence "CHER - INGENIERIE DES TERRITOIRES" portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le souhait de M. Michel AUDEBERT de ne plus représenter la commune au sein de l'agence "CHER - INGENIERIE DES TERRITOIRES"

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE M. Jean-Luc LEGER, Maire, pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'agence "CHER - INGENIERIE DES TERRITOIRES"

- **Désignation d'un délégué à la sécurité routière**

M. Loïc NOBILET souhaitant rester délégué à la sécurité routière, il n'y a pas lieu de désigner un nouveau correspondant.

- **Désignation d'un délégué titulaire et suppléant au SIVY**

M. James PETITJEAN et Mme Nadine EUDE-COULON souhaitant rester délégués au SIVY, il n'y a pas lieu de désigner de nouveaux délégués.

- **Communauté de Communes Terres du Haut Berry : Désignation des membres des commissions – Délibération n° 2023 09**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que M. Michel AUDEBERT ayant souhaité ne plus faire partie des commissions de la communauté de communes, il convient de désigner 1 membre titulaire pour les commissions Finances et Communication.

M. Le Maire, Jean-Luc LEGER se porte candidat pour les 2 commissions.

Le vote est effectué à main levée : 14 pour

M. Jean-Luc LEGER est désigné membre titulaire pour représenter la commune de Vasselay aux commissions Finances et Communication de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

- **Indemnité du Maire et des trois adjoints – Délibération n° 2023 10**

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 10 février 2023 constatant l'élection du maire et de ses 3 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 17 février 2023 portant délégation de fonctions à Mme Emilie BIGRAT - 1ère adjointe, M. Cyril GRILO - 2ème adjoint et Mme Florence PETITJEAN,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 51,60 %

Considérant que pour une commune de 1 000 à 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 19,80 %

Vu la demande de M. le Maire de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 2 abstentions,

Décide, avec effet au 11 février 2023, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints comme suit :

- Maire : 44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Les 3 adjoints : 15 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

- **Convention de mutualisation des frais de transport au complexe sportif Cathy Melain pour l'année 2021/2022 – Délibération n° 2023 11**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de règlement de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry relative à la mutualisation des frais de transports des élèves de l'école primaire publique à destination du complexe sportif Cathy MELAIN de St Martin d'Auxigny, pour l'année scolaire 2021/2022.

Les frais de transport sont évalués à 14,88 € par enfant pour l'année scolaire 2021/2022. Soit 93 enfants ayant participé pour l'année 2021/2022, le montant du remboursement s'élève à 1 383,84 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant et autorise M. le Maire à signer la convention entre la commune et la communauté de communes Terres du Haut Berry.

- **Convention relative au service de la fourrière animale pour 2023 – Délibération n° 2023 12**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 11 voix pour et 3 voix contre, décide de renouveler la convention avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux, route de Pont Vert 18500 Marmagne, pour la mise en fourrière des chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune de Vasselay.

En contrepartie des services apportés par la SBPA, la commune versera à cette association, pour l'année 2023, 0,45 € par habitant (1 535), soit 690,75 €.

- **Prix du repas à facturer aux bénéficiaires du service portage – Délibération n° 2023 13**

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal, que dans le cadre du contrat afférant à la fourniture des repas (portage), la Société API Restauration a procédé à une réactualisation des prix à compter du 1er janvier 2023 de 8 % soit 6,746 € TTC le repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas à facturer aux bénéficiaires à 6,75 € TTC et ce à compter du 1er avril 2023.

- **Repas des Aînés 2022 – Délibération n° 2023 14**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le repas 2022 des Aînés a eu lieu le samedi 28 janvier 2023. Ce repas est gratuit pour les personnes de plus de 70 ans.

Il propose de fixer le prix de ce repas, pour les personnes de moins de 70 ans, à 30 euros, à acquitter par chèque à l'ordre du Trésor Public.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

→ Des précisions ont été données sur le service civique. La mission proposée, recyclage des déchets verts, n'est pas attrayante. Nous allons consulter le site pour voir les missions proposées.

→ Un auto-contrôle du laboratoire a été effectué à la cantine, tout est conforme.

→ Le contrôle annuel de l'église est en cours.

Il faudra prochainement remplacer le beffroi qui est en mauvais état. Des infiltrations d'eau seront à expertiser.

→ Projet cantine : le correspondant de Territoria a démissionné. Le cabinet a une importante difficulté à honorer ses engagements.

→ Au prochain conseil, le SIVY viendra présenter les futurs travaux à la Fontaine de Cierge.

→ Un accident de la route a été signalé au cénotaphe route de St Martin.

→ Une demande aux associations du comité des fêtes et du foot va être adressée pour une éventuelle participation à la soirée du feu d'artifice qui aurait lieu le 15/07.

→ 4 à 5 candidats de sont présentés sur notre commune pour le comice agricole.

→ MOOVASSELAY souhaiterait organiser la journée citoyenne le 14 mai 2023 en coordination avec la Mairie.

→ Les tarifs du CSC vont être revus à la hausse et présentés lors du prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le Maire,


Jean-Luc LÉGER



Le Secrétaire de séance,


Cyril GRILO